

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MANCHE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15
(1 pouvoir)

Absents : 1

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 21 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, JOUAN J, LE BRUN B, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAITRE G, BRISSET C, GODEY M, LE MOIGNE V, HUBERT C, LEGER M, THOMINET O.

Absent représenté : M. NOEL C. qui a donné pouvoir à M. JOUAN J.

Date de convocation

14/01/2016

Date d'affichage :

02/02/2016

Secrétaire de séance : M. HUBERT C.

O B J E T

Conseil Municipal

=====

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 10 décembre 2015

Aucune observation : le compte rendu est adopté.

même séance

Décisions du Maire

=====

Le maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

Marchés publics :

N° 2015-076 du 11/12/2015 – Marchés publics - Achat de 25 barrières de circulation en prévision du Tour de France auprès de la société COMAT et VALCO - ZAE le Pavillon – BP 16 – 34530 MONTAGNAC, pour un montant total de 1768.80€ TTC sur le budget communal 2015.

N° 2015-077 du 11/12/2015 – Marchés publics - Achat d'un écran de projection et de six coussins auprès de l'UGAP - 1 boulevard Archimède – Champs-sur-Marne – 77444 Marne-La-Vallée, pour un montant total de 393.84€ TTC sur le budget communal 2015.

N° 2015-081 du 23/12/2015 – Marchés publics – Pose de deux nouvelles bornes électriques et d'un point lumineux sur le camping municipal auprès de COFELY INEO – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin – 50110 Tournalville, pour un montant total de 9 981.14 € HT sur le budget annexe du camping 2015.

Finances :

N° 2015-078 du 16/12/2015 – Emprunt destiné à assurer la continuité du financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour aménagement d'une garderie périscolaire/Centre de Loisirs sans hébergement – « Emprunt Grand Chantier » - auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Normandie d'un montant de 173 800 € sur une durée de 5 ans au taux fixe proportionnel de 1.52 %.

N°2015-079 du 18/12/2015 portant actualisation des tarifs municipaux 2016 pour les droits de place du camping municipal, tarif de la wifi, tarif de l'aire de services pour camping-car et tarif de l'heure de ménage.

N°2015-080 du 18/12/2015 portant actualisation des tarifs municipaux 2016 pour les droits de place emplacement de taxi, emplacement pour cirques, tarifs des concessions de cimetière, tarif des cases de columbarium, tarifs de la garderie périscolaire, tarifs de l'accueil loisirs sans hébergement, tarifs de location de la salle l'avenir, tarifs 2017 de location de la salle polyvalente, tarif 2016 de l'heure de ménage budgets Commune et Gîtes, tarif du forfait et de l'heure d'intervention pour les travaux à caractère d'urgence et de sécurité.

Même séance

Cession de bien

=====

Vente voiture 4L camionnette

Suite à l'acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Clio diesel société auprès de la communauté de communes des Pieux, il a été décidé de vendre le véhicule communal CTTE Renault 4L de 1988 immatriculé 2797 SF 50 au plus offrant sur la base d'un prix de vente minimum de 500 €.

L'offre la plus intéressante est proposée à **1 000 €**.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE la vente en l'état du véhicule suivant : Camionnette RENAULT R4 immatriculée 2797 SF 50, date de 1^{ère} mise en circulation : 21/01/1988, énergie Essence, au prix de 1 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la vente du véhicule et à la réalisation des présentes.

Même séance

Commissions

=====

Commission Travaux du 08/01/2016

M. Jouan fait un exposé des bâtiments visités et des travaux à réaliser, à savoir :

- **logement 24 route de la grotte** : pose de 2 volets roulants au RdC, isolation de la toiture et des murs intérieurs avec des panneaux en polyuréthane.

- **logement 22 route de la grotte** : pose de 3 volets PVC

- **logement 25 route du Brisay** : divers travaux à réaliser mais ceux-ci restent en attente de la solution qui sera retenue par la Communauté de Communes relative à l'étude en cours sur les travaux au groupe scolaire.

Les membres du conseil municipal valident ces travaux qui seront inscrits au budget communal 2016.

- **Cimetière** : la commission est favorable au déplacement de la croix du haut du cimetière, située près des terrains non concédés, et à refaire l'allée en enrobé en ajoutant un caniveau. Cependant, une croix dans le cimetière est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, il faudra vérifier s'il s'agit de celle-ci. Le conseil municipal est favorable sur le principe aux travaux proposés, ce dossier reste à l'étude.

La commission est favorable également à poser un abri pour les « remerciements » dans l'ancien cimetière de gauche, à l'angle de l'allée donnant vers le columbarium. Le conseil municipal n'est pas favorable à cet endroit et propose de le mettre à l'entrée du cimetière sur la droite, au pignon de la maison, à la place des tombes qui semblent abandonnées. Il conviendrait de lancer une procédure pour la reprise des concessions après vérification que cette partie de terrain est bien concédée et abandonnée. Les membres sont favorables à l'unanimité à mettre ce dossier à l'étude et à lancer la procédure.

Salle polyvalente : La commission propose divers travaux de réhabilitation de la salle, à savoir : revoir le mode de chauffage, mettre aux normes la cuisine, mettre une cloison amovible pour partager la grande salle, revoir l'aménagement du local stockage des tables et chaises. Le maire informe qu'une première étude avait été effectuée par le CAUE en 2012 et propose de confier la continuité de celle-ci à un bureau d'études ou un maître d'œuvre afin d'intégrer ce projet de réaménagement de la salle polyvalente au contrat de territoire 2016-2018.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette proposition et décide de lancer cette étude. Les crédits nécessaires seront inscrits par anticipation sur le budget 2016 par délibération qui va suivre. Le conseil municipal décide également de solliciter l'inscription de ce projet au contrat de territoire 2016/2018 en vue d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de la Manche.

Commission Camping du 18/01/2016

Mme Léger Colette donne un compte rendu de la commission camping du 18/01/2016 concernant les travaux à réaliser au camping et aux gîtes.

Ces travaux seront étudiés dans le cadre de la préparation budgétaire 2016.

Même séance

SubventionsElève de terminale section européenne

Le conseil municipal attribue la somme de 20 € au lycée Sivard de Beaulieu à Carentan, pour une élève de terminale domiciliée sur la commune, au titre du financement d'un séjour pédagogique aux USA en mars 2016. Le lycée est chargé de réattribuer ladite somme à l'élève.

Association sportive du Collège Le Castillon

Cette association organise un stage au ski du 27 mars au 1^{er} avril 2016. Neuf élèves domiciliés sur notre commune sollicitent une participation financière afin de leur permettre de réduire le coût de ce voyage. Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 20 € par élève soit 180 € au total, pour ce séjour au ski. Cette somme sera versée au collège qui réattribuera à chaque élève concerné.

Collège Le Castillon

Deux élèves de 3^{ème} du collège Le Castillon des Pieux, domiciliés sur notre commune, sollicitent une participation financière afin de leur permettre de financer un voyage pédagogique à Rome en 2016. Le conseil municipal attribue une subvention de 20 € par élève soit 40 € au total, pour ce voyage pédagogique. Cette somme sera versée au collège qui réattribuera à chaque élève concerné.

Même séance

Budget 2016Anticipation de crédits

La Commune va devoir lancer un certain nombre de projets dès le début de l'exercice 2016.

Il est proposé :

- d'accepter que le conseil municipal, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- D'ouvrir 25 % des crédits du budget de l'exercice 2015 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte l'ouverture par anticipation des dépenses d'investissements de l'exercice 2016 pour le budget principal conformément à l'article L1612-1 du CGCT , comme suit :

Budget Commune 2016Section d'Investissement :

Total Dépenses..... 63 300.00 €

NATURE DES DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Emprunts et dettes assimilées	article 165 Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00 €
Immobilisations incorporelles	article 2031 frais d'études	10 000,00 €
Immobilisation incorporelles	article 2033 frais d'insertion	1 500,00 €
Immobilisations en cours	article 2313-22 travaux stade	50 000,00 €

Même séance

Espaces Naturels Sensibles
=====

Déclaration d'intention d'aliéner n°15-1948

Le Conseil Départemental de la Manche nous transmet un exemplaire de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n°15-1948 du bien cadastré AB 873 appartenant à Mr MONTRIEUL Jean et copie de la lettre datée du 04/12/2015 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption du Département.

Ce bien étant sis à l'intérieur de la zone de préemption créée au titre des Espaces Naturels Sensibles sur notre commune, le Conservatoire du littoral ou la Commune peuvent faire jouer leur droit de substitution conféré par l'article R 142.11 du code de l'urbanisme. Une précédente DIA pour ce même terrain avait déjà été soumise au conseil municipal et examinée par délibération n°2015-074 en date du 13 mai 2015. Cette DIA ayant été modifiée au niveau du prix de cession, une nouvelle déclaration est donc nécessaire. Le maire rappelle que le Conservatoire du Littoral se porte acquéreur de cette parcelle. Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à cette acquisition par le Conservatoire du Littoral et renonce à son droit de substitution.

Même séance

Convention L'Amarre
=====

Demande de renouvellement

Monsieur Guillaume Travert, occupant du local communal à usage de bar-restaurant situé au terrain de loisirs des laguettes, sollicite le renouvellement de la convention d'occupation précaire du domaine public qui lui a été consentie du 15 mai 2013 au 14 mai 2016.

Le maire rappelle les conditions de cette autorisation d'occupation précaire, notamment le montant de la redevance principale annuelle et la mise à disposition de la licence IV. Le maire propose aux membres de reconduire pour 3 ans ladite convention avec Monsieur Travert Guillaume, dans les mêmes conditions, ce qui est accepté.

Même séance

Animations nature
=====

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin

Le CPIE du Cotentin sollicite la commune afin de savoir si elle envisage de reconduire les opérations menées jusqu'à maintenant avec le centre et nous adresse une proposition de devis pour deux sorties nature de l'été 2016 : le 18 juillet « animation sur les dunes » et le 18 août « animation sur les animaux de l'estran rocheux » .

Mme Le Brun rappelle que ces deux animations sont organisées sur notre commune depuis plusieurs années et financées par le budget annexe du camping avec une participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Elles sont entièrement gratuites pour le public. Le CPIE se charge de l'organisation complète de ces animations et de leur promotion. Ces 2 sorties sont appréciées du public, en 2015 elles ont accueilli 104 personnes.

L'avis du conseil municipal est sollicité sur la poursuite de ces animations pour 2016. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire ces deux animations pour l'année 2016 avec options promotion/diffusion pour un coût restant à charge de 595€ et s'engage à inscrire la dépense correspondante au budget annexe du camping 2016.

Même séance

Questions diverses
=====

Demandes de l'association des parents d'élèves APES de Surtainville

L'APES de Surtainville sollicite l'obtention de lots pour le loto qu'elle organise le 20 mars 2016.

Après délibération, le conseil municipal accorde un lot : une semaine de location en basse saison offerte en gîte 4 personnes.

Dégâts Taret à la tranchée

Le maire fait part des dégâts constatés sur le taret le 14/01/2016 et de l'effondrement partiel de celui-ci. Le dossier a été transmis à la communauté de communes des Pieux qui le prendra en charge au titre de sa compétence GEMAPI.

Connexion Internet Surtainlivres

Les bénévoles du local Surtainlivres sollicitent une connexion internet pour la bibliothèque. Une connexion de la ligne téléphonique de la salle l'Avenir doit pouvoir se faire par prise CPL. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Recensement Population 2016

L'INSEE nous informe que le chiffre de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 est fixé à 1 245 habitants (pour mémoire : 1 255 hab.en 2015)

Cours d'eau – Participation à l'étude SILEBAN dans le cadre de la police des eaux sur Surtainville

Le SILEBAN a engagé une étude de caractérisation des eaux de lavage et de leur ruissellement avec proposition d'aménagement, sur la côte ouest du Cotentin, et le secteur de Surtainville, sur lequel a été constaté des infractions au titre de la police des eaux, y est intégré. Le bureau communautaire de la CCP a émis un avis favorable à la participation financière de la CCP (2000 €) à l'étude sur les exploitations maraîchères portée par le SILEBAN, sachant que le coût de cette étude est estimé à 51 000 €, subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et que le SILEBAN sollicite les 5 communautés de communes du secteur pour les 20 % restants.

Marché de Noël intercommunal 2015

Mme Le Brun dresse le bilan positif du premier marché de Noël intercommunal 2015. Les résultats sont très satisfaisants avec 37 exposants. Il y a eu une mobilisation des associations et une mutualisation humaine et matérielle très complémentaire. Les bénéficiaires ont été partagés entre toutes les associations. Le groupe des 4 communes souhaite continuer en ce sens pour 2016 et propose également une fête de la musique en commun, à Surtainville.

Demande Ecole

Le photocopieur de l'école sera changé par un copieur couleur courant 2016 par la communauté de communes des Pieux. En attendant, l'école sollicite la possibilité d'effectuer des copies couleur à la mairie sur une activité précise : arts plastiques.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord dans la limite du quota défini par la communauté de communes des Pieux.

Distribution d'iode -

La population va recevoir un courrier invitant les foyers et les ERP à retirer des comprimés d'iode auprès des pharmacies du canton dans le cadre du plan de sécurité autour de la centrale de Flamanville.

Dégradations sur la commune

Il a été signalé des dégradations sur la commune ainsi que des dépôts sauvages d'encombrants auprès des containers OM.

Offres promotionnelles 2016 GITES

Manche Tourisme nous propose de participer aux actions de communication 2016 qui seront mises en avant sur ses sites internet et dans les newsletters.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide de participer aux actions suivantes :

1 – Offre -50 € sur les vacances de Printemps : pour tout séjour d'une semaine entre le 02 et le 30 avril, réservé à partir du 15 mars 2016.

3- Offre -60€ pendant les vacances de Toussaint : pour tout séjour d'une semaine du 22 au 29 octobre, réservé entre le 09 septembre et le 20 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Délibéré à Surtainville, le jour, mois et an ci-dessus.

Le maire
Jérôme BONNISSANT